

2- Lutter contre l'alcoolémie et les stupéfiants sur la route

La conduite sous l'emprise de l'alcool est la première cause infractionnelle de mortalité au volant : en 2009, 30% des personnes tuées sur la route le sont dans un accident en présence d'un taux d'alcool supérieur au taux légal. Conduire en état d'alcoolémie multiplie par 8 le risque d'être impliqué dans un accident mortel et par 14 s'il y a en plus consommation de cannabis.

Décisions du CISR :

La possibilité de procéder à **une prise de sang permettant de vérifier le taux d'alcool ou la présence de stupéfiants** à la suite d'un dépistage positif effectué par les forces de l'ordre sera étendue aux infirmiers.

L'utilisation d'un éthylotest anti-démarrage sera rendue obligatoire sans délai pour l'ensemble des transports en commun de personnes équipé d'un éthylotest anti-démarrage.

Toute alcoolémie en situation de conduite supérieure à 0,8 g/l sera sanctionnée par le **retrait de 8 points**, contre 6 actuellement.